


N^o 4
Baillly
Geneviève J^{ne}.

L'an mil huit cent trente quatre, le vingt sixième jour
du Mois de Janvier, à huit heures du matin en la maison et par

2^e f. 

Devant nous Jeanne Bellant, Maire, officier de l'état-civil
de la Commune de Meyronnes, canton de Saint-Omer (Nord),
arrondissement de Saint-Omer, Département du Pas-de-
Calais, ont comparu Jean Baptiste Gardy, âgé de qua-
rante-trois ans, profession d'ouvrier papeterier, et Pierre
Joseph Delnord, âgé de vingt-neuf ans, profession d'ouvrier
maçon, tous deux domiciliés en cette commune, lesquels
nous ont déclaré que Geneviève Josephe Baillly, âgée de
soixante-treize ans, profession de ménagère, née à Elpe,
et domiciliée à Meyronnes, veuve en première nocce de feu
Thomas Gardy, et en seconde nocce de feu Jean François
Barbut, fille légitime des feus Michel Baillly et de
Marie Françoise Prayon, est décédée en sa demeure habitée
à quatre heures du soir. La dite Déclaration faite par
lesdits Jean Baptiste Gardy, et Pierre Joseph Delnord
ci-dessus dénommés, le premier, fils de la commune, et ont,
les comparants, déclaré ne savoir signer, de ce impubéré,
et avons signé le présent acte, après lecture faite.

